

	<p>craie, jouets personnels (de la maison sans échange possible)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les PS-MS rentreront par le hall d'entrée, les GS-CP par la porte métallique de la classe. - Un lavage des mains est fait avant et au retour de chaque récréation.
Cantine	<ul style="list-style-type: none"> - Des repas chauds seront fournis par le traiteur de l'association des « Petites Bouches ». <p>Le brassage des 2 classes est possible : c'est le groupe « école », les 2 services perdureront avec un lavage des mains avant et après le repas.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler oralement les gestes barrière aux enfants au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts et de respecter les distances entre chacun. - Utilisation d'un désinfectant virucide conforme norme EN14476. <p>Evacuation des poubelles quotidiennement.</p> <p>Le nettoyage et la désinfection de la cantine est prévu quotidiennement après la pause méridienne.</p>
DISPOSITIONS SANITAIRES	
Consignes sanitaires (à rappeler tous les jours, plusieurs fois par jour)	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Gestes barrières</u> : se laver régulièrement les mains, éternuer ou tousser dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle qui ferme, se saluer sans se serrer la main, pas d'embrassades, porter un masque si besoin, limiter le contact avec les autres enfants - <u>Distances physiques</u> : respecter lorsque cela est possible 1m de distance entre chaque personne, que ce soit dans les classes ou lors des déplacements (signalétique de sol à respecter) - <u>Port du masque pour les élèves dès le CP (fourni par les parents).</u>
Protection de personnels	<p>Le port du masque par les personnels est obligatoire dans toutes les situations.</p> <p>L'Education nationale fournit des masques aux enseignants (2 par jour)</p> <p>La commune fournit des masques au personnel communal.</p>
Cas suspect ou avéré	<ul style="list-style-type: none"> - Un thermomètre « flash » a été acheté par la mairie. - <u>Conduite à tenir en cas de fièvre ou de symptômes du Covid19 :</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Isolement immédiat de l'élève dans le bureau de direction</u>, avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. <ul style="list-style-type: none"> • Respect impératif des gestes barrière. • Rappel par la directrice de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. • Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne. <p>L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>En cas de test positif :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires. • Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. • Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
RÔLE DES PARENTS	

Avant l'école	<p>Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS- Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement².</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paquets de mouchoirs individuels ou boîte dans le cartable - Vêtements qui rendent l'enfant autonome (ex : pas de lacet à faire par un adulte,...) - Former son enfant aux gestes barrières... expliquer...
Pendant l'école	Rester joignable et venir rapidement récupérer son enfant en cas d'apparition de symptômes
Après l'école	<p>Prévenir en cas de maladie notamment en cas de cas confirmé au sein du foyer.</p> <p>Eviter les attroupements devant l'entrée de l'école, respecter le marquage au sol.</p>
PROTOCOLE SANITAIRE	
Dans les classes :	Dans les espaces clos (salles de classe, salle de motricité, cantines, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
Dans les sanitaires :	<p>WC séparés par des cloisons, savon et essuie-mains, affichage des consignes de lavage des mains, désinfection par un adulte des boutons-poussoirs. 3 toilettes pour chaque classe et 3 robinets.</p> <p>Après chaque passage aux toilettes (spray virucide à disposition et gants), lavage des mains avant et après</p>
Pour le déjeuner :	<p>Désinfection des tables avant et après le repas, repas pris dans la cantine fournis par le traiteur Guillaud pour l'association des « Petites Bouches ».</p> <p>Lavage des mains avant et après le repas, mêmes consignes que sur le temps scolaire -distances, circulation, jeux individuels, cours de récréation.</p>
Lors des récréations :	<p>Les récréations se font ensemble : c'est le groupe « école »</p> <p>Lavage des mains avant et après la récréation.</p> <p>La distanciation physique entre élèves ne s'applique plus.</p> <p>L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, jeux, etc.) est permise.</p>
Lors des déplacements :	<p>Passage échelonné aux toilettes – Entrées et sorties échelonnées, pas de groupes qui se croisent, pas de circulation inutile dans les locaux, marquage au sol pour l'attente de passage aux toilettes</p>
DATE DE MISE EN PLACE DU PROTOCOLE	
2 novembre 2020	Accueil de tous les élèves car école obligatoire.